

COMMUNE DE MONTRIOND

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 31 MARS 2010 - 19H00

PROCÈS-VERBAL

Date de convocation : 26 mars 2010

Présents : M. LAGRANGE Georges - M. BREHIER Emile - M. GAILLARD Fabrice - M. MUFFAT Michel (La Glière) - M. MUFFAT Michel (La Ranche) - M. BRAIZE Alain - Mme. LAVERY Joséphine - Mme FAVRE Annie - Mme. DUMAS Claudine - Mme TSCHOFFEN Béatrice - M. MUFFAT Roger Serge

Absents et excusés : M. PERSIN Franck - M. PEERSMAN André - Mme LANVERS Edith

Procurations : M. PEERSMAN André à Mme. DUMAS Claudine

Président de séance : M. LAGRANGE Georges

A été élu secrétaire de Mme FAVRE Annie

Approbation du dernier compte rendu :

Pas d'observation, le dernier compte rendu est adopté

FINANCES :

Modification affectation des résultats :

Suite à une observation de la sous - préfecture, le tableau d'affectation des résultats est modifié.

Il est précisé qu'il s'agit d'une modification technique, qui ne change pas le résultat global 2009 des budgets de la commune (tableau en annexe)

Décision Modificatives

Budget principal

Section investissement	
Augmentation crédits ouverts	Diminution crédits ouverts
	Cpt 1641 : 123 000.00 €
Cpt 2804164/040 : 123 000.00 € €	
Total : 123 000.00 €	Total : 123 000.00 €

Budget parking

DM 01

Section fonctionnement	
Augmentation crédits ouverts	Diminution crédits ouverts
	Cpt 681 : 105 000.00 €
	Cpt 7068 : 6 000.00 €
Cpt 777/042 : 6 000.00 €	
Cpt 681/042: 105 0000.00 €	
Total : 111 0000.00 €	Total : 111 000.00 €

Section investissement	
Augmentation crédits ouverts	Diminution crédits ouverts
	164 : 15 000.00 €
Cpt28153/040: 15 000.00 €	
Total : 15 000.00 €	Total : 15 000.00 €

DM 02

Section fonctionnement	
Augmentation crédits ouverts	Diminution crédits ouverts
	Cpt 023 : 2 484.27 €
	C
Cpt 002 déficit : 2 484.27 €	
Total : 2 484.27 €	Total : 2 484.27 € €

Section investissement	
Augmentation crédits ouverts	Diminution crédits ouverts
	Cpt 021: 2 484.27 €
Cpt 001excédent 2 484.27 €	
Total : 2 484.27 €	Total : 2 484.27 € €

Arrivée à 19 h 45 de Mme Joséphine LAVERY

Subvention sportifs de haut niveau :

Le Conseil Municipal décide de maintenir le principe de versement d'une subvention de 700 €, par sportif de haut niveau, habitant Montriond.

Les modalités de versement seront définies en accord avec le club de l'athlète, mais en faisant ressortir l'effort de la collectivité.

Une rencontre entre la Commune et les sportifs de hauts niveaux subventionnés va être organisée.

Toute demande d'aide ponctuelle dans ce cadre sera examinée par le C.C.A.S.

Fonds de concours : C.C.V.A (Ordures ménagères)

Le Conseil Municipal décide de maintenir pour l'année 2010, le versement d'un fond de concours à la C.C.V.A, pour limiter l'évolution de la taxe sur les ordures ménagères, votée par cette dernière, dans le but d'uniformiser le taux de taxes sur les différentes communes de la C.C.V.A, en tenant compte des modalités de collecte.

Le versement de ce fond et son extinction sur plusieurs années : 4.000 € (2011), 3.000 € (2012) 2.000 € (2013) et 1.000 € (2014), permettra d'éviter l'effet yoyo, soit une augmentation plus forte de la T.O.E.M puis une baisse.

Réforme de la Taxe Professionnelle :

Monsieur le Secrétaire de Mairie, présente au Conseil les données chiffrées des bases d'impositions 2010 de la commune pour les taxes locales.

Il est précisé, suite à la réforme ayant entraîné la suppression de la Taxe Professionnelle, que les mesures mises en place pour son remplacement modifient de façon très importante la fiscalité locale. Il est rappelé que la taxe professionnelle représentait pour la commune 58 % des recettes fiscales locales.

Cette suppression est compensée en 2010, par le versement d'un fond dit de compensation, dont les modalités de versement sont connues seulement jusqu'à 2011 et par la nouvelle cotisation foncière des entreprises.

Ce fond de compensation, même s'il équilibre théoriquement la disparition de la taxe professionnelle, se traduira par une diminution de nos recettes, dès cette année, gommant l'augmentation mécanique du produit de cette taxe, calculée sur une base qui était en constante augmentation.

De fortes incertitudes existent également sur les années à venir quant à l'avenir de ce fond de compensation, qui se traduit par un transfert de la fiscalité des entreprises, vers les particuliers.

Le Conseil prend acte de cette modification législative qui vient bouleverser les ressources traditionnelles de notre commune.

Afin de tenir compte :

- de son souhait de ne pas augmenter la pression fiscale, comme il s'y était engagé,
- mais du souhait également compenser cette perte de ressources et d'amortir l'évolution législative qui s'annonce,

- que le vote de ces impôts fige leur taux pour les deux années qui suivent,

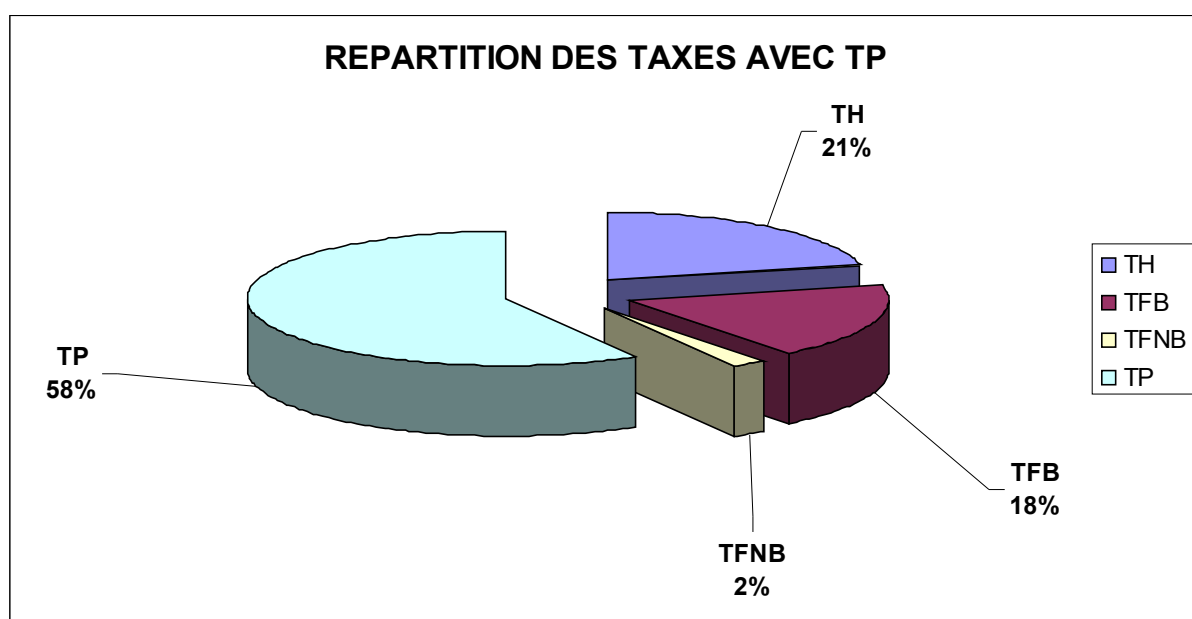
- et qu'une évolution brutale dans deux années n'est pas souhaitable,

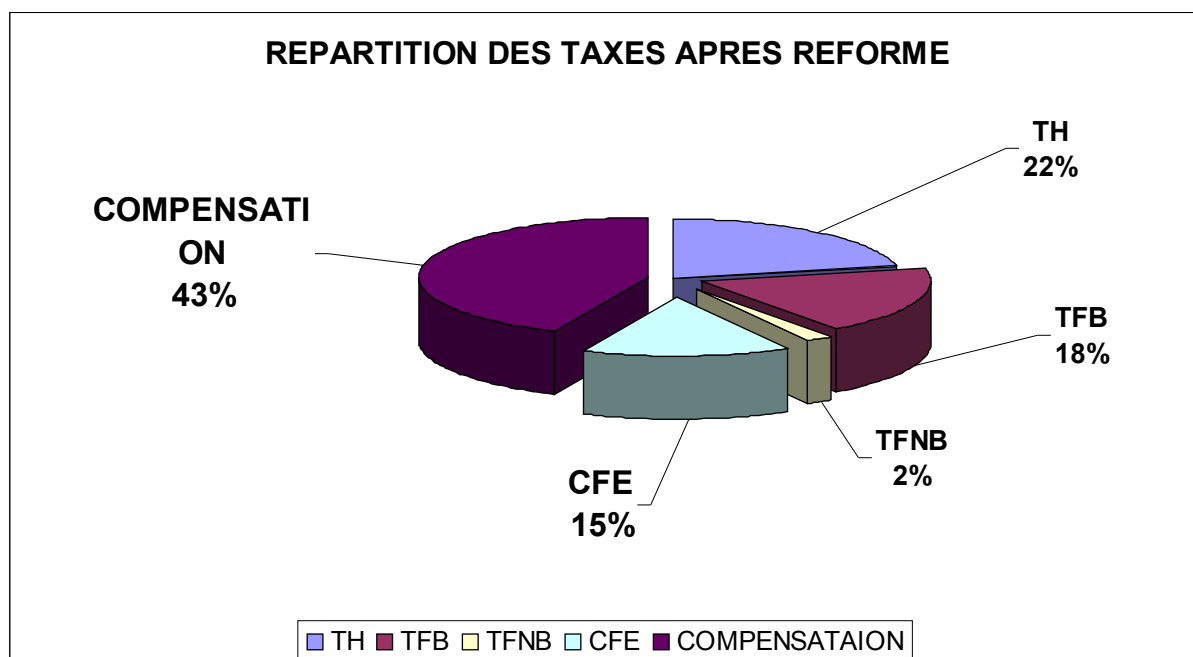
Le Conseil municipal a décidé de limiter l'augmentation de ces impôts à 2%.

Evolution des taxes 2009 et 2010

Taxes	Taux 2009	Taux 2010
Taxe habitation	6.53 %	6.66 %
Taxe foncier bâti	5.52 %	5.63 %
Taxe foncier non bâti	40.25 %	41.06 %
Taxe professionnelle	8.00 %	Supprimé
C.F.E		8.16 %

Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition de la commune, sont parmi les plus bas de la vallée.





Modalités d'engagement des dépenses :

Monsieur BREHIER Emile et Monsieur le Maire indique que suite aux incertitudes de la réforme de la T.P, du programme ambitieux d'investissement de la commune, il est nécessaire de veiller scrupuleusement à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, en respectant les enveloppes allouées à chaque service.

Toute commande supérieure à 150 €, doit faire l'objet d'un accord de la commission finance, avant son engagement.

PARKING SOUTERRAIN :

Terrains :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la municipalité précédente avait engagé la réalisation du parking souterrain, et conclue un certain nombre de négociation avec les riverains (M. COLLET Charles et M et Mme BOTTINI), pour des échanges de terrains dans le cadre de cette construction.

Monsieur le Maire précise, que suite à la modification du projet initial, un permis modificatif de régularisation a été déposé. Lors de l'établissement de ce permis modificatif, reprenant la véritable implantation du bâtiment, on constate que la réalisation du bâtiment technique abritant l'escalier et l'ascenseur, nécessite la régularisation d'accord avec les propriétés voisines.

Dans le cadre des échanges qui ont été négociés avec les propriétaires voisins, pour régulariser cette situation sans pénaliser le libre accès à sa propriété, il sera proposé à

Monsieur Charles COLLET, de consentir, au profit de la commune, une servitude de surplomb de la toiture et une servitude de recul, dite de cours commune.

Le Conseil donne son accord sur ces modalités et charge Monsieur le Maire de procéder à tous les actes de régularisation.

Places BAUD Pascal :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme Monsieur BAUD Pascal devait acquérir 6 places de parking, lorsque des disponibilités existeraient.

Suite à la construction du parking souterrain, la commune a fait à ce dernier une proposition en ce sens.

Après une rencontre avec ce dernier, il a fait savoir dans une réponse écrite, qu'il était dans l'impossibilité financière d'acquérir ces places.

Le Conseil Municipal rappelle que cette obligation d'acquérir des places de stationnement résulte de l'obtention de son permis de construire pour la transformation de son bâtiment, ce dernier n'offrant aucune possibilité de stationnement. Comme cela existe dans la plupart des communes avoisinantes, cette obligation de fournir des stationnements, qu'il est difficile de réaliser parfois en centre village, se transforme en une taxe ou une obligation d'acquérir dans des parkings réalisées par la commune, à proximité.

Le Conseil rappelle qu'il est impératif que Monsieur BAUD respecte ses engagements, et que la proposition qui lui a été faite est une proposition très raisonnable, loin de couvrir le coût réel de réalisation de ces stationnements. Il charge Monsieur le Maire de négocier un accord amiable avec l'intéressé à défaut une procédure pourrait être engagée.

DOMAINE DU BARON :

Le Conseil Municipal entérine le choix de la commission d'appel d'offres, dans le cadre de la construction de la salle polyvalente du Baron

LOTS	ENTREPRISE	MONTANT HT
GROS ŒUVRE	BATI CHABLAIS	385,219.42 €
CHARPENTE ZINGUERIE	SCOP	523,468.40 €
MENUISERIE EXTERIEURE	ROUX	215,696.57 €
ETANCHEITE	ACEM	11,592.65 €
CLOISONS	BAVOUX	34,888.34 €
CLOISONS MOBILE	ALGAFLEX	56,451.00 €
CARRELAGES FAINCES	BOUJON	51,340.91 €
CHAPOLIE	BASIC Système	48,999.46 €
ESPACES VERTS	INFRUCTUEUX	
ELECTRICITE	BRAIZE électricité	134,523.10 €
CHAUFFAGE	MUFFAT Pierre	146,767.61 €
PLOMBERIE	MUFFAT Pierre	43,117.79 €
VENTILATION	MEYER Sarl	64,442.22 €
TOTAL		1,716,507.47 €

Le chantier devrait démarrer vers la mi mai.

EAU et ASSAINISSEMENT :

Renforcement La Glière, Les Plagnettes :

Monsieur le Maire rappelle que suite à des précédents conseils, la décision de revoir le projet avait été validée, afin de ne traiter que la partie indispensable et de rester dans les capacités d'investissement de ce budget.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal donne son accord pour redéposer une demande de subvention auprès du SMDEA et de l'Agence de l'eau. Le montant prévisionnel du nouveau projet est de 283 000 € HT.

Un appel à candidature est en cours, jusqu'au 15 avril.

Révision du règlement :

La commission travaux est chargée de préparer le dossier, avant qu'un projet de nouveau règlement soit présenté au conseil municipal pour discussion.

ZONE BLANCHE ADSL :

Travaux :

Monsieur le Maire indique qu'il a été contacté par le Conseil Général, pour la pose d'un réseau optique et d'un nouveau répartiteur sur la commune de Montriond, permettant de couvrir la très grande majorité des zones blanches de la commune.

Cette fibre optique partira de Morzine, jusqu'à Montriond le long de la route départementale.

Cette opération sera conduite par le SELEQ 74 et une participation prévisionnelle de 20 000 € de la commune.

Acquisition terrain GAILLARD Frédéric :

Dans le cadre de cette opération, le Conseil Municipal, donne l'autorisation à Monsieur le Maire, d'engager la discussion, pour permettre l'acquisition par la commune, du terrain triangulaire au chef lieu, en face du distributeur de billets, situé en emplacement réservé.

La commission travaux est chargée d'étudier les futurs aménagements envisageables sur ce secteur, afin de le rendre plus attractif.

PERSONNEL COMMUNAL:

Révision de régime Indemnitaire :

Le Conseil Municipal, accepte la révision du régime indemnitaire, lié au changement de grade d'un agent. Monsieur le Maire précise, qu'il ne s'agit que d'une régularisation administrative.

LOGEMENT SOCIAUX ECOLE:

Choix architectes :

Monsieur le Maire, indique au Conseil Municipal, qu'une réunion avec "Haute Savoie Habitat" a eu lieu, pour désigner l'architecte qui conduira l'opération, une présélection de 4 candidats a été opérées Ces derniers doivent présenter une offre.

Dossier de D.G.E :

Le dossier de subvention au titre de la D.G.E a été déclaré complet.

Voirie commune :

Dans le cadre de la réalisation du projet, le conseil municipal donne son accord, pour que Monsieur le Maire, négocie avec les propriétaires riverains, la possibilité de réaliser une voirie de desserte commune.

Le dossier sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Réunion publique du 28 mai :

Une réunion publique va être organisée avec la population le 28 mai prochain, la commission communication est en charge de sa préparation.

Aménagement du centre du village :

Monsieur Fabrice GAILLARD, fait part d'une rencontre entre la commune et la paroisse, dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement du chef - lieu.

La paroisse a fait part de sa volonté de centraliser ses activités sur Montriond, situé au centre de la vallée.

La paroisse est ouverte à la discussion et sera associée à la réflexion sur le devenir éventuel du presbytère.

Afin de poursuivre et finaliser sa réflexion, la commission va se rapprocher d'un cabinet d'architecte urbanistique. Une consultation va être prochainement organisée.

Commission urbanisme :

Permis vers le cimetière :

Dans le cadre d'un permis de construire vers le cimetière, une réflexion va être menée par la commune, pour voir les possibilités d'aménagement près du cimetière d'un parking.

Recours Plan Local Urbanisme (P/L/U) :

Le tribunal administratif devrait étudier le 9 avril prochain, le recours en annulation du P.L.U déposé par Monsieur Pierre LAVANCHY.

Ecole de Ski :

Monsieur DUBOIS, directeur de l'ESF de Montriond a présenté un projet d'agrandissement et de réhabilitation du bâtiment actuel, pour améliorer l'accueil des usagers de l'école de ski.

La commission est chargée de l'étude de ce dossier en collaboration avec toutes les commissions concernées.

Ce dossier sera évoqué lors d'un prochain conseil.

Commission travaux :

Fonctionnement équipe technique :

Monsieur BREHIER Emile, indique que devant la charge importante de travail du service technique, il ne faut pas perturber ce dernier, par des demandes ponctuelles « de dernières minutes ».

Il est important, pour permettre une bonne gestion de l'équipe technique, d'anticiper le plus possible ces demandes, qui devront toutes transiter par la commission, qu'elle émane des élus ou de la population.

C.C.V.A :

Devenir de la M.G.E.M :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion est prévue le 6 avril à la C.C.V.A, pour évoquer le devenir de la M.G.E.M. **Il** demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les projets susceptibles d'intéresser l'intercommunalité.

Plusieurs conseillers font part de leurs craintes, concernant les projets envisagés : pôle médical et cuisine centrale, et déplorent l'absence de vision financière à long terme

Le Conseil Municipal décide de ne pas prendre position aujourd'hui sur l'acquisition du bâtiment de la M.G.E.M, et donne son accord seulement pour engager une réflexion sur les 2 points soulevés : pôle médical et cuisine centrale.

Cette position sera défendue lors de la réunion du 6 avril.

DIVERS :

Demande "INDIAN Aventures" :

Cette demande est refusée, dans l'attente de la définition précise du devenir de ce secteur névralgique de la vallée.

Aménagements des Dérêches :

Un point sur les dossiers en cours sera présenté lors du prochain conseil.

Cimes et Soleil :

Le Conseil donne son accord, pour le déroulement des activités de cette association au lac pour cet été.

Grande Odyssée :

La Commune est sollicitée par l'organisation de la grande odyssée, pour la possibilité de réaliser une étape entre Montriond (lac) et Morgins, lors de la prochaine édition.

Le Conseil Municipal se prononce contre ce projet, devant l'importance des moyens nécessaires, le peu d'impact économique de cette manifestation et le manque de prise en considération des bénévoles.

Location Appartements :

2 appartements sont à louer à l'école, le C.C.A.S est chargé d'étudier les candidatures, pour ces 2 logements : 1 F3 et 1 F4

Bassin de quartier :

Le conseil donne son accord pour la prise en charge de l'achat d'un tronç, pour refaire le bassin du hameau, suite à la demande de Monsieur NEURAZ

Déclaration Montriond station de ski :

Monsieur le Maire indique, que toutes les communes de la C.C.V.A, sont classées touristiques, par arrêtés préfectoral,

Le Conseil Municipal souhaite développer l'identité de Montriond, sur le domaine skiable, afin d'indiquer aux clients, qu'ils sont sur la commune de MONTRIOND.

Monsieur Serge MUFFAT va regarder les possibilités de classer Montriond en station de ski.

Constructions illégales :

Monsieur le Maire indique que suite au procès verbal dressé par lui constatant les constructions réalisées sans autorisation par Monsieur SESTACH, la commission urbanisme a reçu la visite d'un avocat de ce dernier, afin d'étudier les possibilités de régulariser ces infractions.

M. PAIS : Ce dernier a rencontré la commission, pour voir les possibilités de régularisations des infractions constatées par cette dernière.

M RICHARD Jean-Christophe : La procédure suit son cours.

Feux du lac :

Les feux du lac auront lieu le 7 août 210 à son emplacement habituel, quelques aménagements seront à prévoir dans le cadre des travaux de la salle polyvalente.

Convention S.E.R.M.M.A - COMMUNE :

La convention actuelle entre la Commune et la SERMMA pour l'exploitation du domaine skiable va jusqu'en 2023, et le dernier investissement programmé dans ce cadre concerne le renouvellement de la télécabine.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la SERMMA a sollicité la mairie, pour voir les possibilités de négocier un nouveau plan neige, en compensation cette dernière demanderait le prolongement de sa convention actuelle.

La commune a commencée dans ce cadre des négociations.

Monsieur Serge MUFFAT fait observer que la Commune doit rester maître de ces négociations, en sa qualité de propriétaire, et que ces négociations ne doivent pas se limiter au seul plan neige, mais intégrer toutes les facettes de la convention.

La commission en charge de ce dossier, tiendra informée régulièrement le Conseil Municipal sur les négociations en cours.

Stade de slalom :

Madame Béatrice TSCHOFFEN fait part d'une demande pour l'agrandissement du stade de slalom aux "Lindarets", afin de l'homologuer.

Le Conseil Municipal précise qu'il est favorable à ce projet, mais que sa décision définitive ne pourra être prise qu'après une étude écrite précise de ce projet (avec plan d'implantation, travaux de terrassement prévu, réaménagement etc...), avec accord de l'exploitant Sermma, et sous réserve du respect de l'environnement du secteur, et notamment du massif forestier.

Balad'Aulps Bus :

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal, qu'un accord a été trouvé avec la CCVA, Morzine et Les Gets pour que le Balad'Aulps bus desserve le lac cet été.

La séance est levée à 22 h 45